Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260321-26_18-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix-sept mars deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
17 mars 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 2

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Christophe DUVAL
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)
Aurélie BAUBRY-LOUVEL donne procuration à Valérie BOISGERAULT
Stéfan MAIDANATZ donne procuration à Roger SOURDAINE

Absent(e)(s) : néant

Secrétaire séance
Véronique LETARD

THÈME : COMMISSIONS MUNICIPALES N°26.18
Objet : Création des commissions et désignation des membres

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du partage par mail de la liste des commissions communales et demande aux élus de réfléchir à cette liste et de se positionner selon leurs souhaits.

Il est décidé de former immédiatement la commission des finances.

Membres de la commission finances :

- Bohanne Jean-François (de droit)
- Lorand Mickaël
- Boisgerault Valérie
- Commeureuc Gilbert
- Sourdaine Roger
- Letard Véronique

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Mairie de St-Onen-la-Chapelle 35290